

COMPAGNIE D'ETUDE ET DE RECHERCHE POUR L'ENERGIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 247 500 000 euros
Siège Social : Tour Areva, 1 Place Jean Millier – 92400 Courbevoie
330 956 871 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 MAI 2014

Messieurs,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Annuelle, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous présenter le rapport de gestion et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

1. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2013

En l'absence de chiffre d'affaires, je vous rappelle que les produits financiers de l'exercice sont passés de 591 437,30 euros en 2012 à 8 911 036,58 en 2013. Les charges financières sont passées de 711 111,00 euros en 2012 à 928 407,54 en 2013.

Compte tenu d'un bénéfice de l'exercice de 5 442 378,76 €, je vous propose d'affecter ce bénéfice au compte report à nouveau qui passera de (6 809 404,03 euros) à (1 367 025,27 euros)

Je vous précise qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice clos le 31/12/2010 et qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice clos le 31/12/2011 et qu'aucun dividende n'a été distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2012.

Après avoir entendu lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, je vous demanderai de bien vouloir approuver les rapports qui vous seront présentés ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013, les propositions d'affectation du résultat et les résolutions qui vous seront soumises.

2. ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et/ou à l'étranger d'étudier tout projet relatif à la création, à l'extension ou à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales et de services.

3. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

5. PRINCIPAUX EVENEMENTS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014

NEANT

6. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous n'envisageons pas dans l'immédiat de modification quant à l'activité de la société.

7. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L 441-6 al. 1 et D 441-4 du Code de Commerce, la décomposition par date d'échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs à la clôture du dernier exercice est la suivante :

Exercice 2013 :

La totalité des dettes fournisseurs pour 5 400 euros est non échue.

Exercice 2012 :

La totalité des dettes fournisseurs pour 5 382 euros est non échue.

8. EXPIRATION DU MANDAT DU PRESIDENT DE LA SOCIETE

Le mandat de Président arrivant à expiration lors de la présente assemblée, je vous propose de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Le Président a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice

Le Président